

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LISTE DES DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 AVRIL 2025

Le mardi 15 avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 1^{er} avril 2025.

Présents : Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » : Philippe CARON, Odile COUTEAU, Romain DANGREMONT, Daniel HOUSSIN, Martine HULOUX, Jean LONGUEPEE, Martine LOSCIUTO, Frédéric PRADALIER, Bernadette SALMON, Élodie THERET, Dominique WAQUET, Jean-Marie VALIN - Liste « BOUVIGNIES Autrement » : Elise CARON, Gilles FEVRIER

Absents : Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » : Valérie CAILLE-WATTIER, ayant donné procuration à Martine HULOUX, Delphine DESFONTAINE, ayant donné procuration à Jean-Marie VALIN, Bruno FENAIN, ayant donné procuration à Romain DANGREMONT Liste « BOUVIGNIES Autrement » : Nathalie LIBERT, ayant donné procuration à Elise CARON, Guillaume VIELLEFON, ayant donné procuration à Gilles FEVRIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

- Présents : 14
- Absents : 5 (dont 5 procurations)
- Votants : 19

Secrétaire de séance : Philippe CARON

Date d’Affichage : 22/04/2025

N°	OBJET	AVIS
2025 - 006	Approbation du compte de gestion 2024	Adoption à la majorité
2025 - 007	Approbation du compte administratif 2024	Adoption à la majorité
2025 - 008	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	Adoption à la majorité
2025 - 009	Vote des taxes communales 2025	Adoption à l'unanimité
2025 - 0010	Subvention et participations communales 2025	Adoption à l'unanimité
2025 - 0011	Convention relative aux modalités de participation de la commune de Bouvignies aux dépenses de fonctionnement de l'école du Sacré Cœur pour les années scolaires 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027	Adoption à l'unanimité

2025 - 0012	Modalité de vote du budget primitif 2025	Adoption à l'unanimité
2025 - 0013	Vote du budget primitif 2025	Adoption à la majorité
2025 - 0014	Demande de subvention au titre de l'appel à projet (ADVB – VC) Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Voiries communales 2025 Rue du Louet	Adoption à l'unanimité
2025 - 0015	Demande de fonds de concours pour les travaux d'aménagement de trottoirs et de clôture et plantation au cimetière	Adoption à l'unanimité
2025 - 0016	Aide pour l'achat d'un vélo électrique	Adoption à l'unanimité
2025 - 0017	Convention de partenariat entre la commune et la CCPC pour l'évolution du réseau graine de cultures	Adoption à l'unanimité
2025 - 0018	Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement	Adoption à l'unanimité
2025 - 0019	Renouvellement du contrat de location du parc de photocopieurs et leur maintenance	Adoption à l'unanimité

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 006 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Il est rappelé que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec

15 Voix Pour (liste Bien vivre à BOUVIGNIES) et 04 ABSTENTIONS (liste BOUVIGNIES autrement)

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 de la commune.

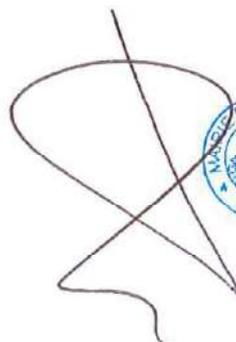
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelles ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

**Le Maire,
F. PRADALIER**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Du 15 Avril 2025****N° 2025- 007 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Absents : 05
Votants : 18

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Sous la présidence de Madame Martine HULOUX, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 de la commune qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES		1 012 599.48 €
TOTAL DES RECETTES		1 052 500.62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+	39 901.14 €
RESULTAT N-1 (2023)		104 280.06 €
EXCEDENT GLOBAL		144 181.20 €

INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES	531 949.07 €
TOTAL DES RECETTES	915 550.03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	383 600.96 €
RESULTAT N-1 (2023)	- 317 085.81 €
EXCEDENT GLOBAL	66 515.15 €

RESTE A REALISER (section d'investissement)

DEPENSES	82 064.13 €
RECETTES	133 347.46 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 Voix POUR (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 04 ABSTENTIONS (liste Bouvignies autrement)

- APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

**Le Maire,
F. PRADALIER**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Adm
mois.*

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250415-CA2024-BF

*au représentant de l'État et informe
SLO
municipal de Lille dans un délai de deux*

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 008 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide à,

15 Voix POUR (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 04 ABSTENTIONS (liste Bouvignies autrement)

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe +(excédent)ou – (déficit)	+ 39 901.14
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe +(excédent) ou –(déficit)	+ 104 280.06
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	144 181.20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 66 515.15
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	+ 51 283.43
Besoin de financement F. = D + E	0
AFFECTATION = C = G + H	144 181.20
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	144 181.20
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'es pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement , Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

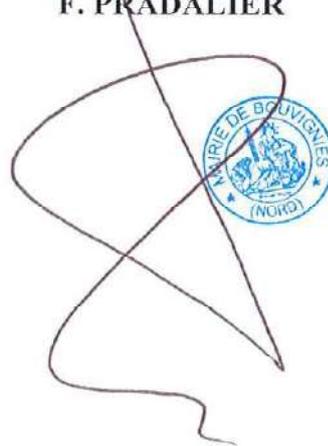
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 avril 2025

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 009 – VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes communales à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 37.94 %

Taxe foncière (non bâti) : 61.74 %

Taxe d'habitation : 16.63 % (sur les résidences secondaires et logements vacants)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

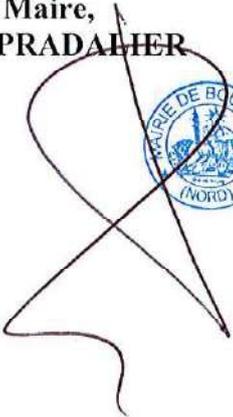
APPROUVE et ARRETE les taux des taxes communales 2025 repris ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Du 15 Avril 2025****N° 2025- 0010 – SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS COMMUNALES 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	14
Absents :	05
Votants :	19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE décide

SUBVENTIONS

* d'attribuer aux diverses associations les subventions suivantes qui seront imputées à l'article 65748 du budget primitif 2025 :

- Amicale Laïque	4 000 €
- Ecole du Sacré coeur APPEL	1 500 €
- Association Sports et Loisirs	500 €
- ESB	5 000 € (2 500 € en avril – 2 500 € en octobre)
- Chorale (chante Bouvignies)	200 €

- Association Hier et Aujourd'hui	200 €
- Association Pivaux (Pigeon Vole)	500 €
- Anciens Combattants	300 €
- « La lyre Coutichoise »	1 500 €
- « La Saint Maurice »	3 000 €
- A la croisée des Chemin	100 €
- ADMR	300 €

- Achat vélo électrique 500 € (50 € * 10)

17 600 €

CCAS de BOUVIGNIES

2 000 € à l'article 657363

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

**Le Maire,
F. PRADALIER**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 0011 – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOUVIGNIES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DU SACRE CŒUR POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2024/2025 – 2025/2026 ET 2026/2027

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Vu les articles L 442-5, L131-1 et R442-44 du Code de l'Education, les communes s'engagent à participer au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux élèves des classes domiciliés sur son territoire et scolarisés au sein des écoles privées. Ce financement constitue une dépense obligatoire pour les communes et répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Il est proposé de fixer la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré cœur et d'acter cette participation pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 par une convention.

A savoir :

- * 500 € par élève des classes élémentaires domicilié sur Bouvignies,
- * 720 € par élève des classes maternelles domicilié sur Bouvignies.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

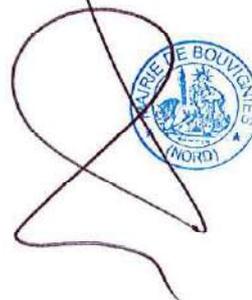
- DECIDE de signer cette convention relative aux modalités de participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole du Sacré Cœur pour les années scolaire 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027
- FIXE la participation par élèves telle que détaillée ci-dessus
- PRECISE que la participation financière de la commune sera calculée chaque année, par référence aux effectifs inscrits à la rentrée scolaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 0012 – MODALITE DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	14
Absents :	05
Votants :	19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Vu les dispositions du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ

Vu les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du CGCT ;

Vu l'article L2311-1-2 du CGCT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'adoption de la nomenclature M57 et de son cadre légal par la commune

Vu le Compte administratif 2024 et l'affectation de résultat voté le 15 avril 2025,

Considérant que la M57 offre la possibilité d'effectuer des virements réelles de fonctionnement et d'investissement (sauf s'agissant des charges de chacune des sections, et qu'il est opportun, de s'ouvrir cette possibilité à quotidienne ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250415-D2025_0012-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité :

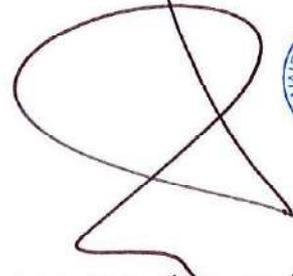
- VOTE le budget par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2025
- AUTORISE Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections conformément au CGCT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

**Le Maire,
F. PRADALIER**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 059-215901059-20250415-D2025_0013-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 0013 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	14
Absents :	05
Votants :	19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Vu les dispositions du III de l'article 106 de la loi NOTRé

Vu les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du CGCT ;

Vu l'article L2311-1-2 du CGCT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'adoption de la nomenclature M57 et de son cadre légal par la commune

Vu le Compte administratif 2024 et l'affectation de résultat voté le 15 avril 2025,

Vu la décision du conseil municipal en date du 15 avril 2025 sur les modalités de vote du budget primitif 2025,

Après présentation du budget primitif 2025,

Le Conseil municipal avec 15 Voix Pour (liste Bien vivre à BOUVIGNIES) et 04 Abstentions (liste BOUVIGNIES autrement)

- APPROUVE le budget primitif 2025 présenté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
011 – Charges à caractère général	422 615.44
012 – Charges de personnel et frais assimilés	467 774.00
014 – Atténuations de produits	53 920.53
65 – Autres charges de gestion courante	185 953.35
66 – Charges financières	25 029.66
67 – Charges spécifiques	3 745.21
68 – Dotations aux provisions, dépréciations	3000.00
023 – Virement à la section d'investissement	52 587.35
RECETTES	
013 – Atténuations de charges	18 267.83
70 – Produits service, domaine, ventes diverses	111 761.79
73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	44 476.21
731 – Fiscalité locale	500 724.69
74 – Dotations et Participations	345 428.22
75 – Autres produits de gestions courantes	49 785.00
002 – Résultat reporté	144 181.20

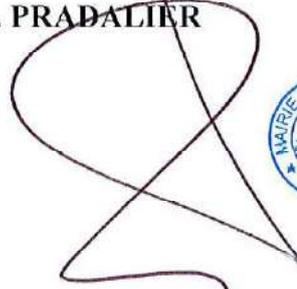
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
21 – Immobilisations corporelles	157 846.40
23 – Immobilisations en cours	94 464.89
016 - Emprunts	155689.46
Reste à réaliser N-1	82 064.03
RECETTES	
013 – Subventions d'investissement	86 484.03
10 – Dotations, fonds divers et réserves	81 330.79
024 – Produits de cessions d'immobilisation	69 800.00
021 – Virement de la section de fonctionnement	52 587.35
Reste à réaliser N-1	133 347.46
001 – Solde d'exécution positif	66 515.15

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2024

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

**N° 2025- 0014 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET (ADBV – VC)
Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Voiries communales 2025 RUE DU LOUET**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la réfection de la rue du Louet dont les travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre de l'appel à projets (ADVB – VC) Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Voiries Communales 2025.

Le coût prévisionnel total s'élève à 61 040,00 € HT, soit 73 248,00 € TTC.

Plan de financement

ADVB – Voirie (50 %)
Autofinancement de la commune

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250415-D2025_0014-DE

30 520.00 €
30 520.00 €



Echéancier prévisionnel de réalisation

Date de démarrage des travaux : 15-09-2025
Date d'achèvement des travaux : 16-10-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'inscrire les dépenses au budget communal ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention mentionnée ci-dessus, et à d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,
F. PRADALIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

COMMUNE DE BOUVIGNIES**DEPARTEMENT DU NORD****ARRONDISSEMENT DE DOUAI****EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 15 Avril 2025****N° 2025- 0015 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE CLOTURE ET PLANTATION AU CIMETIERE**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

Présents :	14
Absents :	05
Votants :	19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Communauté de Communes Pévèle Carembault, a instaurée, aux bénéfices des communes membres, un fonds de concours pouvant être sollicité dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement.

Aménagement extension (clôture et plantations), pour 27 714.52 € TTC et les travaux d'aménagement de trottoir pour lesquels un marché sera lancé - le coût estimatif est de 139 449.65 € TTC

Plan de Financement

Montant de l'opération	139 303.47 € HT	167 164.17 € TTC
Département AAT obtenue	25 707.00 €	
Département amende de police obtenue	20 000.00 €	
Département (plantations) sollicitée	1 842.00 €	
CCPC fond de concours	13 555.27 €	
Commune	78 199.20 €	

Il est proposé d'établir auprès de la CCPC la demande de fonds de concours correspondante

Le conseil Municipal à l'unanimité

- DE SOLLICITER le solde de Fonds de concours auprès de la CCPC pour l'achat de matériel divers.
- ETABLIT le plan de financement comme établit ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,
F. PRADAIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 0016 – AIDE POUR L’ACHAT D’UN VELO ELECTRIQUE

L’an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s’est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Suite au succès constant de l’opération d’aide à l’achat d’un vélo électrique lancée en 2019, la Communauté de Commune Pévèle Carembault a décidé de renouveler pour 2025, l’opération d’aide à l’achat d’un vélo électrique destinée aux habitants de notre territoire. Cette année le dispositif a démarré le 3 mars dernier.

Le dispositif mis en place les années précédentes sera globalement reconduit avec quelques ajustements :

- L’offre est réservée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de + de 18 ans.
- L’aide concerne tous les modèles de vélo à assistance électrique répondant aux normes européennes (25km/h) achetés après le lancement de l’opération. La cible principale restant le vélo du quotidien comme alternative à la voiture.
- La subvention est de 200 € dans le cadre d’un achat d’un vélo à assistance électrique (VAE) neuf.
- 50 % du prix d’achat, dans le cadre de l’achat d’un dispositif d’électrification stand homologué ou d’un vélo à assistance électrique reconditionné vendu par un professionnel, plafonné à 200 €

- Le nombre de subventions est limité aux crédits alloués soit 75.000 €
- Le demandeur fait sa demande accompagnée d'un devis et des différents justificatifs.
- Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée.
- Si le dossier est complet et tant qu'il reste des crédits, le demandeur reçoit un avis favorable et la subvention lui sera versée à réception de la facture d'achat du vélo convoité qui doit être postérieure à la date de démarrage de l'opération (3 mars 2025).
- Le dispositif est en place de la date de lancement jusqu'à la fin de l'année ou épuisement des crédits
- Afin de réduire son impact environnemental, la démarche sera comme chaque année entièrement dématérialisée via le site <https://demarches.pevelecarembault.fr/>

Pour les précédentes campagnes, la commune avait profité de l'opération pour mettre en place une aide communale de 50 € aux Bouvigniens qui bénéficiaient la subvention de la CCPC.

Comme les années précédentes, la Communauté de communes propose d'ouvrir sa plateforme d'inscription aux communes ayant mis en place une aide basée sur le même règlement afin de faciliter l'instruction pour les agents municipaux mais aussi pour simplifier la démarche pour les habitants (un seul dossier à remplir pour l'aide communautaire et l'aide communale).

Il est proposé de reconduire cette aide dans les mêmes conditions que les années précédentes pour le dispositif mis en place par la CCPC cette année. Le nombre de subventions est limité aux crédits alloués soit 500 € (10 dossiers) et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération suivant les conditions d'éligibilité et de recevabilité établies par la CCPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'ACCORDER les subventions aux Bouvigniens(nes) éligibles à la subvention de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et qui en font la demande à la mairie pour un montant de 50 € et dans la limite des crédits alloués au budget primitif 2025 soit 500 € (10 dossiers) .
- Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération suivant les conditions d'éligibilité et de recevabilité établies par la CCPC. (joint le règlement du dispositif de subvention établi par la CCPC).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Du 15 Avril 2025****N° 2025- 0017 – CONVENTION DE PARTENARAIT ENTRE LA COMMUNE ET LA CCPC POUR L'EVOLUTION DU RESEAU GRAINE DE CULTURES**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025**Nombre de Conseillers en exercice : 19****Présents : 14****Absents : 05****Votants : 19**

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en oeuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que le réseau des médiathèques est reconnu d'intérêt communautaire,

En 2017, la Communauté de communes Pévèle Carembault a élaboré convention de partenariat afin de formaliser les engagements réciproques des membres du réseau « Graines de Culture(s) ». En 2021 et 2022, les communes d'Orchies et d'Attiches ont rejoint le réseau. Il y a maintenant 34 médiathèques participantes.

Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit "3 étoiles", il convient de mettre à jour la convention, comme annexée à la présente délibération.

DECIDE par 19 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION, sur 19 VOTANTS)

- D'autoriser Madame/Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat pour le réseau « Graines de Culture(s) ». Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 059-215901059-20250415-D2025_0018-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 0018 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique –

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré; à l'unanimité DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,

F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 059-215901059-20250415-D2025_0019-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Avril 2025

N° 2025- 0019 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PARC DE PHOTOCOPIEURS ET LEURS MAINTENANCES

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Votants : 19

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – THERET Elodie – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – CARON Elise – WAQUET Dominique

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à DAMGREMONT Romain – LIBERT Nathalie a donné procuration à CARON Elise – VIELLEFON Guillaume a donné procuration à FEVRIER Gilles – DESFONTAINE Delphine a donné procuration à VALIN Jean-Marie – CAILLE Valérie a donné procuration à HULOUX Martine

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Le contrat de location du parc de photocopieurs (mairie – école maternelle – école primaire – bureau de la directrice de l'Ecole primaire) signé en 2019 avec TOSHIBA prendra fin le 30 juin prochain. Consultation a été faite à ce jour 2 entreprises nous ont transmis une proposition commerciale (remise à l'ensemble des conseillers).

Au vu des éléments il est proposé de renouveler le contrat avec TOSHIBA pour une période de 5 ans.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE de confier pour une durée de 5 ans les contrats de location du parc de photocopieurs et leurs maintenances à TOSHIBA REGION NORD EST – 11 rue Performance – Batiment BV1 59654 VILLENEUVE D'ASCQ
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 16 Avril 2025

Le Maire,
F. PRADALTER



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail, positioned over the official seal.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.